

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 V. 120 Vœu relatif à la librairie La Hune.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que les librairies jouent un rôle majeur pour la diffusion du livre et l'accès à la lecture, qu'elles sont des lieux d'échange et de découverte indispensables au rayonnement culturel et intellectuel de Paris ;

Considérant qu'elles constituent un maillon essentiel de la chaîne du livre, qu'elles participent pleinement de la vitalité économique et commerciale de nombreux quartiers de Paris et qu'elles sont créatrice d'emplois ;

Considérant que de nombreuses librairies indépendantes parisiennes rencontrent des difficultés économiques sérieuses, notamment du fait de la concurrence des commerces en ligne et des prix élevés du foncier parisien ;

Considérant que, depuis 2008, la Ville de Paris met en œuvre des mesures de soutien aux librairies, telles que l'exonération de cotisation foncière pour les librairies indépendantes de référence (label LIR), le dispositif « Vital' Quartier » porté par la Semaest via lequel celle-ci achète des locaux en rez-de-chaussée afin d'y réimplanter notamment des commerces culturels à des loyers compatibles avec leur activité ou le recalibrage des marchés d'acquisition d'ouvrages de la Ville pour en permettre l'accès aux libraires indépendants parisiens ;

Considérant que La Hune est une librairie emblématique du quartier latin, créée en 1949 et fréquentée par de nombreux intellectuels dans les années 1960 notamment, qui a été reprise par le groupe Flammarion ;

Considérant que, suite au déménagement en 2012 de la librairie de ses anciens locaux du boulevard Saint-Germain, la Semaest exerce les responsabilités de propriétaire des nouveaux locaux de la Hune situés rue de l'Abbaye dans le 6^e arrondissement, et que le groupe Flammarion est titulaire d'un bail commercial ;

Considérant que Flammarion souhaite cesser son activité et céder son droit au bail, compte tenu de la baisse régulière et inquiétante du chiffre d'affaires de la librairie depuis plusieurs années et ce malgré les facilités financières accordées par la Ville puis la Semaest ;

Considérant que le bail prévoit que le titulaire peut et doit exploiter des activités culturelles ;

Considérant qu'un repreneur s'est fait connaître par voie de presse et qu'il envisage de transformer la librairie La Hune en un lieu dédié à la photographie contemporaine, qui proposera une galerie d'art, exposant des photographies originales de qualité, une librairie spécialisée dans la photographie et les beaux-arts, ainsi que des activités pédagogiques (enseignement d'histoire de la photographie) et des animations culturelles (rencontres, signatures) ;

Considérant que malgré son grand intérêt, ce projet suscite de vives inquiétudes quant à la qualité de l'activité culturelle proposée et à l'avenir des personnels de la librairie ;

Considérant que la Ville de Paris et la Semaest n'ont aucune possibilité légale de s'opposer à une cession du droit au bail mais que la Semaest est néanmoins en lien avec Flammarion et le repreneur potentiel, afin de trouver une solution satisfaisante pour toutes les parties ;

Considérant le vœu déposé par Mme Danielle Simonnet ;

Sur proposition de M. Bruno Julliard, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- la Semaest poursuive ses échanges avec le repreneur potentiel, afin qu'une activité de librairie puisse perdurer dans les locaux de la Hune et que le projet culturel proposé soit de qualité ;
- la Ville de Paris interpelle la direction de Flammarion sur l'avenir professionnel des personnels actuellement en poste dans la librairie, afin qu'un reclassement satisfaisant leur soit proposé.